

# Commune de DRACY LES COUCHES

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 22 novembre 2017

Etaients présents : BUDIN Georges – CHAVY Michel – CLAIR Patrice – DEMONTMEROT Julien – MARCHAL Catherine – POINSOT Christophe

Absents excusés : BAZATTE Laëtitia – CARREZ Jean Pierre

Absente : VALLET Betty

Pouvoirs :

Mme BAZATTE donne pouvoir à Mme MARCHAL

M CARREZ donne pouvoir à M BUDIN

Secrétaire : Patrice CLAIR

Le conseil municipal, prévu à l'origine le vendredi 17 novembre 2017, n'ayant pu se tenir par suite d'un quorum insuffisant a été reporté au mercredi 22 novembre, l'ordre du jour étant inchangé.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

#### Points abordés au cours de la séance

- Dissolution de la Communauté de Communes des Monts et des Vignes : M le Maire présente le protocole d'accord relatif à la dissolution de la CCMV ; la répartition du résultat de clôture de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2017 se traduit pour la commune de Dracy au versement par la CCMV d'un montant de
  - 13028,89 € en fonctionnement
  - 6620,50 € en investissement, soit un total de 19649,39 €Le conseil à l'unanimité donne son accord sur le protocole de dissolution de la CCMV.
- Croix située en bas de la rue du Pont : après démontage de la croix, il est apparu que celle-ci était en très mauvais état et non réparable. Un devis a été établi par l'entreprise ' l'Atelier' pour la réalisation d'une nouvelle croix en chêne, pour un montant de 1155,00 €. Pour éviter dans l'avenir la détérioration du pied de croix, un perçage du support de pierre sera réalisé pour permettre l'écoulement de l'eau. Accord est donné par le conseil pour engager cette dépense.
- Achat d'une grange rue Saint Antoine : G.BUDIN fait part au conseil de la possibilité d'acheter une grange d'une surface de 90 m<sup>2</sup>, les propriétaires actuels (M GILLES, Mme LAGERBURG) étant

désireux de s'en séparer. L'achat permettrait de disposer d'un local suffisant pour le stockage de l'ensemble du matériel communal actuellement rangé soit à la salle des fêtes soit chez des particuliers (stock de sel de déneigement, remorque, lame de déneigement, équipement de curage de fossé...) Le coût de cet achat s'élèverait à 2000,00 €. Le conseil donne un avis favorable à cette proposition. Par ailleurs, le conseil s'interroge sur l'intérêt de conserver la grange qui avait été acquise auprès de M.LABUSSIÈRE et qui n'aurait plus d'utilité ; la mise en vente de cette grange est à prévoir.

- Mise en non valeur de créances irrécouvrables : la procédure de liquidation de la boulangerie ' La Flutine' étant désormais terminée, la commune ne pourra pas récupérer le montant des loyers impayés ; par ailleurs, un impayé concernant une location à la salle des fêtes n'a pu être récupéré. Le total de ces créances s'élève à 4586,44 €. Le conseil donne son accord pour la mise en non valeur de cette somme.
- Croix de l'église : Suite au démontage de la croix et à l'examen de l'état de la charpente, de la croix et du coq, des travaux complémentaires vont être à engager par rapport au devis initial réalisé par l'entreprise DUFRAIGNE (devis provisoire).
  - Remplacement du poinçon totalement détérioré pour un montant de 2075,00 € HT,
  - Remise en état du coq, pour un montant de 496,00 € HT,
  - Remise en état de la Croix pour un montant de 2310,00 € HT.

Les deux premiers postes seront réalisés par l'entreprise DUFRAIGNE, pour un total de 2571,00 € HT (3085,20 € TTC)

Le troisième poste sera réalisé par l'entreprise FORGE METAL DESIGN, pour un montant de 2310,00 € HT (2772,00 € TTC)

Le conseil donne accord à l'unanimité pour l'engagement de ces travaux complémentaires.

- Ligne à haute tension 63 KVA : Le conseil autorise l'intervention de RTE et des entreprises qu'elle missionne (BOUYGUES Energie et Service) à faire passer les conducteurs aériens au dessus des chemins ruraux aux lieudits les Corbeilles et les Brechères, et de couper si nécessaire les arbres et branches gênantes.
- Monument aux morts : la marbrerie BLONDEAU a transmis à M le Maire un devis concernant la taille d'une nouvelle plaque commémorative pour le monument, cette entreprise ayant quelques craintes quand à la possibilité de rénover la plaque existante, tel que prévu dans le devis initial accepté par le conseil municipal. Au vu de l'importance de la somme demandée, le conseil décide de rester sur la solution initialement proposée par l'entreprise BLONDEAU.
- Questions diverses :
  - Acquisition de matériel pour l'employé municipal : un devis a été établi par l'entreprise MECAGRI pour l'acquisition d'un combiné STIHL et d'une perche d'élagage, pour un montant de 1060,83 € HT (soit 1273,00 € TTC) , le matériel actuel étant défaillant. Accord est donné pour l'achat de cet équipement.
  - Travaux de voirie : un point a été fait sur les travaux qui seront à réaliser, en particulier le rebouchage de nids de poule avec de l'enrobé et la réfection de la rue Saint Antoine à l'issue des travaux de mise en séparatif des eaux usées et eaux pluviales courant 2018 ; un point particulier sera fait prochainement par la commission voirie concernant le chemin rural de la Chapelle.
  - L'entreprise LAGOUTTE est intervenue pour remettre en état l'alimentation électrique du sapin de Noël près de la croix, l'éclairage de l'église et le nettoyage des spots de la mairie et de la bibliothèque. Les travaux s'élèvent à 1374,00 TTC.
  - SIRTOM de Chagny : suite au décès de Marie Ange AILHAUD, la désignation d'un élu pour la remplacer est nécessaire ; J.DEMONTMÉROT se porte volontaire pour ce poste. L'officialisation devra être effectuée par le conseil communautaire de la CCGAM.

- La distribution ou la pose des numéros de maison est quasiment terminée ; seules restent quelques numéros à poser rue du Clou, chemin des Rucordonnes et route de Bouhy.
- Des acacias sont disponibles à la coupe près de la décharge communale située route de Bouhy et seront à vendre. J.DEMONTMEROT se renseignera pour connaître les prix pratiqués.
- Vitesse excessive dans le village : comme indiqué lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2017, un contact va être pris avec le conseil départemental pour connaître les modalités à mettre en œuvre pour limiter la vitesse.
- Intercommunalité CCGAM :
  - Une réunion concernant le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) est prévue à Saint Martin de Commune le 24 novembre ; par ailleurs, un diagnostic agricole et viticole va être réalisé par les services de la chambre d'agriculture, avec une séance d'information et des entretiens individuels avec les responsables d'exploitation.
  - Office de tourisme : les bureaux de Couches et d'Etang sur Arroux seront désormais fermés entre octobre et avril du fait de la très faible fréquentation touristique sur cette période.
  - Le chiffrage des travaux de mise aux normes de l'abattoir est finalisé ; G.BUDIN précise que la CCGAM va faire appel aux agriculteurs pour que le bétail qu'ils vendent soit si possible abattu à l'abattoir d'Autun.
  - Mutualisation des moyens communaux : une série de réunion ont été prévues pour déterminer les moyens pouvant être mutualisés entre les communes et la CCGAM, concernant le matériel et le personnel ; une première réunion s'est tenue à Couches sur ce sujet.

Dracy-lès-Couches le 30 novembre 2017

Le Maire,  
G. BUDIN

